



**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

## EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**RUE AMPERE (V.C.)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des travaux de maintenance vont être entrepris rue Ampère par la société Occilev – 4 chemin du Parterre – 95500 Bonneuil-en-France, agissant pour le compte de Free Mobile – 16 rue de la Ville l'évêque – 75008 Paris (installation d'antennes relais),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Ampère au droit du n°51 le 16 juin 2024 de 7 heures à 17 heures :**

- **Rue barrée :**
  - **La déviation de la circulation se fera :**
    - ✓ dans un sens par les rues Robert Witchitz et de l'Eclateur,
    - ✓ dans un autre sens par les rues de l'Eclateur et Robert Witchitz,
  - **Mise en impasse depuis le carrefour formé avec la rue de l'Eclateur pour la desserte riveraine uniquement, avec limitation de vitesse à 30km/h.**
- **Neutralisation de trois places de stationnement soit un linéaire de 15 mètres afin d'y installer une grue.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Occilev – 4 chemin du Parterre – 95500 Bonneuil-en-France.

FAIT EN MAIRIE, Le 13 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 14 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset